



## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE		de	MEMBRES
En exercice	Présents		Votants
10	6		6

L'An deux mil treize, le 20 septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Magneux Haute Rive  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2013.

**PRESENTS** : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, adjoint, Mme MAGAT Christine, adjointe, Mme POYADE Nicole, M. DELORME Jean-Paul, M. MOULIN Jean-Yves.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BONNEFOI Roland adjoint, M. MAILLARD Fabien, Mme GUILHOT Marie-Thérèse, M. DE OLIVEIRA Paulo.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MAGAT Christine

### Objet : Avis sur l'arrêt du projet du SCOT SUD LOIRE

Monsieur le Maire rappelle l'élaboration en cours du nouveau SCOT SUD LOIRE. Le projet du SCOT a été arrêté en date du 6 juin 2013 et est soumis à l'avis des collectivités territoriales qui le composent.

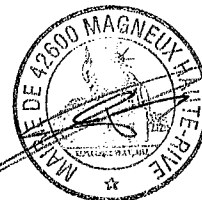
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal décide :

- **donne un avis favorable** au projet du SCOT SUD LOIRE tel que présenté, **avec des réserves sur la répartition du droit de l'urbanisme dans le milieu rural.**

Monsieur le Maire est chargé de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
FAIT A MAGNEUX HAUTE RIVE, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Le Maire  
Jean Paul DUMAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201303-20130920-delib201309038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013